

## Mianserin Formulation

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
 Date de la première parution: 05/01/2017

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Mianserin Formulation  
 Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Organon & Co.  
 Adresse : 30 Hudson Street, 33rd floor  
 Jersey City, New Jersey, U.S.A 07302  
 Téléphone : 551-430-6000  
 Numéro de téléphone en cas d'urgence : 215-631-6999  
 Adresse de courrier électronique : EHSSTEWARD@organon.com

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation


Utilisation recommandée : Produit pharmaceutique

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2  
 Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 1 (Système nerveux central)

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger : 

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
 H370 Cause des lésions aux organes (Système nerveux central).

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
 P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

## Mianserin Formulation

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
 Date de la première parution: 05/01/2017

**Intervention:**

P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Entreposage:**

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

**Composants**

| Nom Chimique             | No. CAS    | Concentration (% w/w) |
|--------------------------|------------|-----------------------|
| miansérine, chlorhydrate | 21535-47-7 | >= 10 - < 30          |
| Amidon                   | 9005-25-8  | >= 10 - < 30          |

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les réutiliser.  
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
 Date de la première parution: 05/01/2017

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
 Mousse résistant à l'alcool  
 Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
 Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
 Oxydes métalliques  
 Oxydes de phosphore  
 Oxydes de silicium
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
 Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
 Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
 Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.  
 Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
 Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement.  
 Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
 Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
 Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
 Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.  
 Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.  
 Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
 Date de la première parution: 05/01/2017

- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.  
 Éviter le contact avec les yeux.  
 Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
 A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
 Garder sous clef.  
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
 Oxydants forts  
 Peroxydes organiques  
 Produits explosifs  
 Gaz

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants                | No. CAS    | Type de valeur (Type d'exposition)    | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
|---------------------------|------------|---------------------------------------|---|-----------|
| miansérine, chlorhydrate  | 21535-47-7 | TWA                                   | 20 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)                      | Interne   |
| Autres informations: Peau |            |                                       |   |           |
|                           |            | limite d'essuyage                     | 200 µg/100 cm <sup>2</sup>                        | Interne   |
| Amidon                    | 9005-25-8  | TWA                                   | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA AB OEL |
|                           |            | VEMP (poussière totale)               | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA QC OEL |
|                           |            | TWA (Poussière totale)                | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | CA BC OEL |
|                           |            | TWA (fraction de poussière inhalable) | 3 mg/m <sup>3</sup>                               | CA BC OEL |
|                           |            | TWA                                   | 10 mg/m <sup>3</sup>                              | ACGIH     |

- Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
 Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.  
 La formation de poussière peut être pertinente lors du traitement de ce produit. En sus des limites d'exposition professionnelle spécifiques à la substance, les limitations d'ordre générales concernant les concentrations de particules dans l'air dans les lieux de travail doivent être prises en compte lors de l'évaluation du risque professionnel.  
 Les limites pertinentes comprennent : Limites d'exposition

## Mianserin Formulation

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04/24/2019    |
| 2.2     | 09/13/2019        | 1601116-00006     | Date de la première parution: 05/01/2017 |

---

professionnelle (LEP) selon l'OSHA pour les particules qui ne sont pas régulées autrement 15 mg/m<sup>3</sup> – concentration de poussière totale, 5 mg/m<sup>3</sup> - fraction respirable ; et la moyenne pondérée dans le temps (MPT) de l'ACGIH pour les particules (insoluble ou faiblement soluble) sans autres précisions de 3 mg/m<sup>3</sup> - particules respirables, 10 mg/m<sup>3</sup> - particules inhalables.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Type protégeant des particules
- Protection des mains
- Matériau : Gants résistants aux produits chimiques
- Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.  
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Aspect : Solide cristallin
- Couleur : blanc à blanc cassé
- Odeur : Donnée non disponible
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

## Mianserin Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>2.2 | Date de révision:<br>09/13/2019 | Numéro de la FDS:<br>1601116-00006 | Date de dernière parution: 04/24/2019<br>Date de la première parution: 05/01/2017 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

---

|   |   |   |
|---|---|---|
| pH  | : | Donnée non disponible   |
| Point de fusion/congélation   | : | Donnée non disponible   |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition                 | : | Donnée non disponible   |
| Point d'éclair  | : | Sans objet  |
| Taux d'évaporation  | : | Donnée non disponible   |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | Non classé comme risque d'inflammabilité                        |
| Inflammabilité (liquides)   | : | Donnée non disponible   |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible   |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible   |
| Pression de vapeur  | : | Donnée non disponible   |
| Densité de vapeur relative  | : | Donnée non disponible   |
| Densité relative  | : | Donnée non disponible   |
| Densité   | : | Donnée non disponible   |
| Solubilité  |   |   |
| Solubilité dans l'eau   | : | Donnée non disponible   |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)                                | : | Donnée non disponible   |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | Donnée non disponible   |
| Température de décomposition  | : | Donnée non disponible   |
| Viscosité   |   |   |
| Viscosité, cinématique  | : | Donnée non disponible   |
| Propriétés explosives   | : | Non explosif  |
| Propriétés comburantes  | : | La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. |
| poids moléculaire   | : | Sans objet  |
| Taille des particules   | : | Donnée non disponible   |

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## Mianserin Formulation

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
Date de la première parution: 05/01/2017

---

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.  
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.  
Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.  
Conditions à éviter : Inconnu.  
Produits incompatibles : Oxydants  
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **miansérine, chlorhydrate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 780 mg/kg  
DL50 (Souris): 224 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Souris): 32 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineuse

##### **Amidon:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): > 5,000 mg/kg

#### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Composants:

##### **miansérine, chlorhydrate:**

Remarques : Non classifié à cause de données insuffisantes.

#### **Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Composants:

##### **miansérine, chlorhydrate:**

Remarques : Non classifié à cause de données insuffisantes.

## Mianserin Formulation

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
Date de la première parution: 05/01/2017

---

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **miansérine, chlorhydrate:**

Remarques : Non classifié à cause de données insuffisantes.

### **Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **miansérine, chlorhydrate:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de mutation génique  
Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Rat  
Type de cellule: Moelle osseuse  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### **Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.



## Mianserin Formulation

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
 Date de la première parution: 05/01/2017

---

### Composants:

#### **miansérine, chlorhydrate:**

Remarques : Non classifié à cause de données insuffisantes.

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

### Composants:

#### **miansérine, chlorhydrate:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fertilité  
 Espèce: Rat, mâle  
 Fertilité: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
 Résultat: Aucune incidence sur la fécondité., Aucune incidence sur le comportement sexuel.

Type d'essai: Fertilité  
 Espèce: Rat, femelle  
 Fertilité: LOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
 Résultat: Perte préimplantatoire., dysfonctionnement ovarien, Incidences sur le cycle oestral

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Croissance  
 Espèce: Rat  
 Voie d'application: Sous-cutanée  
 Toxicité pour le développement: LOAEL: 10 Poids corporel mg / kg  
 Résultat: Incidences sur la croissance postnatale.

Type d'essai: Croissance  
 Espèce: Rat  
 Toxicité pour le développement: LOAEL: 3 Poids corporel mg / kg  
 Résultat: Effets embryocides., Aucun effet tératogène.

Type d'essai: Croissance  
 Espèce: Lapin  
 Résultat: Réduction du poids fœtal., Aucun effet tératogène.

Type d'essai: Croissance  
 Espèce: Souris  
 Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
 Résultat: Aucune incidence sur le développement fœtal.

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

### **STOT - exposition unique**

Cause des lésions aux organes (Système nerveux central).

## Miansérine Formulation

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
Date de la première parution: 05/01/2017

---

### Composants:

#### **miansérine, chlorhydrate:**

Organes cibles : Système nerveux central  
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### **STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **miansérine, chlorhydrate:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 30 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 6 mois  
Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Espèce : Chien  
LOAEL : 3 - 30 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 6 mois  
Symptômes : Perte de poids corporel

### **Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Évaluation de l'exposition humaine**

### Composants:

#### **miansérine, chlorhydrate:**

Inhalation : Remarques: Peut être nocif par inhalation.  
Peut irriter l'appareil respiratoire.  
Contact avec la peau : Remarques: Peut être absorbé par la peau.  
Peut irriter la peau.  
Contact avec les yeux : Remarques: Peut irriter les yeux.  
Ingestion : Symptômes: effets sur le système nerveux central, sécheresse de la bouche, constipation, Migraine, Tremblements

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

Donnée non disponible

### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **Potentiel bioaccumulatif**

### Composants:

#### **miansérine, chlorhydrate:**

## Mianserin Formulation

Version 2.2      Date de révision: 09/13/2019      Numéro de la FDS: 1601116-00006      Date de dernière parution: 04/24/2019  
Date de la première parution: 05/01/2017

---

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.36

### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.  
Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.  
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Réglementations internationales**

#### **UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **Réglementation nationale**

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### **Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

---

## Mianserin Formulation

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04/24/2019    |
| 2.2     | 09/13/2019        | 1601116-00006     | Date de la première parution: 05/01/2017 |

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| CA AB OEL        | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| CA BC OEL        | : | Canada. LEP Colombie Britannique  |
| CA QC OEL        | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA      | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h   |
| CA AB OEL / TWA  | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures   |
| CA BC OEL / TWA  | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h   |
| CA QC OEL / VEMP | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée  |

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

|   |   |  |
|---|---|--|
| Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique | : | Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a> |
|---|---|--|

|                  |   |            |
|------------------|---|------------|
| Date de révision | : | 09/13/2019 |
|------------------|---|------------|

## Mianserin Formulation

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 04/24/2019    |
| 2.2     | 09/13/2019        | 1601116-00006     | Date de la première parution: 05/01/2017 |

---

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F